



**RELEVÉ DE DÉCISIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le jeudi 19 octobre 2017, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 13 octobre 2017.

**Membres en exercice : 33**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. LECHIEN – Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme de MILLEVILLE, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme LAISNE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), M. JOUNEAU (pouvoir à M. HELLIO), Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme CASSANY (pouvoir à Mme PATRY), Mme BONNEFOND (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. GAUBERT (pouvoir à Mme MISSIR), Mme BRIEC-LAME (pouvoir à M. FORGET), Mme PAULANGE (pouvoir à M. BERTIER).

**ÉTAIT ABSENTE** : Mme RIO

**Secrétaire** : M. SACHET

\*  
\* \*

M. le Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime SACHET de procéder à l'appel.

Le relevé de décisions de la séance du 29 septembre 2017 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

**Affaire n°1 – STATIONNEMENT - Mise en place du forfait post stationnement**

Rapporteur : Bernard LAGREE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

1 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

2 - d'intégrer un poste d'ASVP supplémentaire au tableau des effectifs de la Police Municipale qui aura comme missions :

- La surveillance des zones de stationnement payant, réglementé, gênant et interdit,
- Le suivi administratif des FPS et des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) ou anciennement « demandes d'indulgences et contestations » traités désormais par l'autorité dont dépend l'agent qui a établi l'avis de paiement,

- Les remplacements de l'agent d'accueil et de l'agent administratif de la police municipale,
- Les remplacements du régisseur des droits de place (marché, terrasses, étalages, ...),
- Les remplacements des agents du service des parkings (gestion des parkings souterrains et parkings à barrières, gestion des horodateurs, ...)

3 - d'adopter le barème tarifaire suivant :

- Montant du FPS applicable sur l'ensemble du stationnement payant : 23 €
- Barème tarifaire :

<b>ZONE ROUGE</b>
-------------------

Rue du Marchix	Rue de l'Horloge (n°2)	Rue de Léhon (n°51 au n°55)
Grand'Rue	Rue Chanoine Meinser	Rue de la Boulangerie
Place Saint Sauveur	Rue Sainte Barbe	Place Duguesclin (n°1 au n°33 et n°2 au n°8)
Place Duclos Pinot	Place du Champ (n°1 au n°7 et parking)	Rue Thiers
Place du Marchix	Rue du Coignet	Rue Néel de la Vigne
Rue des Rouairies		

Le stationnement est gratuit de 12H00 à 14H00, de 19H00 à 9H00 et les dimanches et jours fériés.

Il n'y a pas de limitation de durée de stationnement.

DUREE DE STATIONNEMENT	COUT EN €
0 à 30 minutes	GRATUIT
1H	0,80
1H30	1,60
2H	2,40
2H30	3,60
3H	4,80
3H30	6,00
4H	7,20
4H30	8,90
5H	10,60
5H30	12,30
6H	14,00
6H30	16,00

7H	18,00
7H30	20,50
8H	23,00

Cette tarification est identique aux années précédentes jusqu'à **4H** de stationnement (0,80 € puis 1,20 € la demi-heure).

Puis :

- 1,70 €/ 30 minutes pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>me heures,
- 2 €/30 minutes pour la 7<sup>e</sup> heure,
- 2,50€/30 minutes pour la 8<sup>e</sup> heure.

C'est une augmentation progressive à partir de la 4<sup>e</sup> heure pour limiter le stationnement de longue durée en zone rouge et favoriser la rotation des véhicules.

### **ZONE ORANGE**

Rue Waldeck Rousseau, Rue de Léhon (n°13 au n°29),  
Rue Haute Voie, Rue Chateaubriand (Du n°2 au n°8),  
Parking Henri Dunant, Parking du Port (partie haute réservée aux véhicules légers),  
payant uniquement du 1<sup>er</sup> Avril au 30 septembre.  
Rue Rolland, Parking du Port (Partie basse, réservée aux camping-cars),  
Rue Victor Basch, Rue du Quai (Du n°29 au n°47), payant uniquement du 1<sup>er</sup>  
Avril au 30 septembre,  
Rue du Guichet, Parking Hélène et Victor Basch.

Le stationnement est gratuit de 12H00 à 14H00, de 19H00 à 9H00 et les dimanches et jours fériés.

Il n'y a pas de limitation de durée de stationnement.

<b>DUREE DE STATIONNEMENT</b>	<b>COUT EN €</b>
0 à 30 minutes	GRATUIT
1H	0,50
1H30	1,00
2H	1,50
2H30	2,30
3H	3,10
3H30	3,90
4H	4,70

4H30	6,20
5H	7,70
5H30	9,20
6H	10,70
6H30	12,70
7H	14,70
7H30	18,70
8H	23,00

Cette tarification est identique aux années précédentes jusqu'à **4H** de stationnement (0,50 € puis 0,80 € la demi-heure).

Puis :

- 1,50 €/ 30 minutes pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> heures,
- 2,00 €/30 minutes pour la 7<sup>e</sup> heure,
- 4,00€ et 4,30€ pour les 2 dernières demi-heures.

C'est une augmentation progressive à partir de la 4<sup>e</sup> heure pour limiter le stationnement de longue durée en zone rouge et favoriser la rotation des véhicules.

#### **ZONE VERTE**

- Rue de Brest,
- Rue Carnot,
- Rue Saint Charles,
- Place Sainte-Catherine,
- Place du 11 Novembre 1918,
- Parking de la rue Michel Geistdoerfer,
- Rue du Général de Gaulle,
- Parking de la rue Paul Sébillot,

Le stationnement est gratuit de 12 H 00 à 14 H 00, de 19 H 00 à 9 H 00 et les dimanches et jours fériés.

Il n'y a pas de limitation de durée de stationnement.

<b>DUREE DE STATIONNEMENT</b>	<b>COUT EN €</b>
0 à 30 minutes	GRATUIT
1H	0,30

1H30	0,60
2H	0,90
2H30	1,40
3H	1,90
3H30	2,40
4H	2,90
4H30	4,20
5H	5,50
5H30	6,80
6H	8,10
6H30	10,10
7H	12,10
7H30	17,10
8H	23,00

Cette tarification est identique aux années précédentes jusqu'à **4H** de stationnement (0,30 € puis 0,50 € la demi-heure).

Puis :

- 1,30 €/ 30 minutes pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> heures,
- 2,00 €/30 minutes pour la 7<sup>e</sup> heure,
- 5 € et 5,90 € pour les deux dernières demi-heures.

C'est une augmentation progressive à partir de la 4<sup>e</sup> heure pour limiter le stationnement de longue durée en zone rouge et favoriser la rotation des véhicules.

#### **ABONNEMENTS DE SURFACES COMMUNS AUX TROIS ZONES.**

Sur ces trois zones, les abonnements de surfaces sont autorisés uniquement **pour les professionnels de santé, les aides ménagères à domicile et les artisans intervenant sur le territoire communal** moyennant la présentation d'un justificatif lors du paiement. Le tarif sera de **32,50 € par mois** et par véhicule.

#### PENALITES :

Si carte d'abonnement perdue ou cassée : 5 € pour son remplacement.

## ABONNEMENTS DE SURFACE

Un abonnement de surface donne droit à stationner **uniquement** sur l'ensemble des voies et parkings suivants :

- Parking de la rue Michel Geistdoerfer,
- Parking du Port,
- Parking Henri Dunant,
- Rue du Général de Gaulle,
- Rue du Quai,
- Rue Chanoine Meïnsler,
- Rue Saint-Charles,
- Place du 11 Novembre 1918,
- Parking de la rue Paul Sébillot.

Ces abonnements sont proposés aux résidents ou salariés après présentation d'un justificatif ou d'une attestation de domiciliation.

Les tarifs seront :

<i><b>Abonnements</b></i>	<u><b>Résidents</b></u> <u><b>Salariés</b></u>
Mensuel	20,80 €
Trimestriel	57,40 €
Semestriel	104,20 €

PENALITES : Si carte d'abonnement perdue ou cassée : 5 € pour son remplacement.

La discussion à laquelle prirent part M. Crespin, M. Forget, M. Lagrée, M. Déru, M. Bobigeat, M. Bertier et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

### **Affaire n°2 – FINANCES – Budget général – Décision modificative n°2**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'adopter la décision modificative n°2 telle que figurant dans les tableaux ci-après :

**En section de fonctionnement :**

imputation		dépenses		recettes	
niveau vote	nature - fonction	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
chap 011	611-90		50 000,00 €		
chap 67	678 - 020		10 110,00 €		
chap 022	022-01	-60 110,00 €			
		<b>-60 110,00 €</b>	<b>60 110,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**En section d'Investissement :**

imputation		dépenses		recettes	
niveau vote	nature - fonction	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
opération 103	2188-313		4 310 €		
opération 104	2182-422		4 300 €		
opération 11	2188-212	-4 300 €			
opération 11	2183-212		7 000 €		
opération 101	2051-020	-7 000 €			
opération 11	2313-212		16 410 €		
opération 85	2313-810	-16 410 €			
opération 31	2313-524		4 000 €		
opération 85	2313-810	-4 000 €			
opération 52	2313-324		5 000 €		
opération 64	2316-324	-5 000 €			
opération 52	2313-324		5 300 €		
opération 54	2313-324		7 930 €		
opération 56	2313-324	-7 930 €			
opération 61	2313-324		16 200 €		
opération 50	2031-324	-16 200 €			
opération 81	2315-822		2 300 €		
opération 107	2318-026	-2 300 €			
opération 82	2315-822		121 000 €		
opération 82	2315-822		203 000 €		
opération 82	2315-822		300 000 €		
opération 106	2315-821	-51 600 €			
opération 106	2152-821	-91 600 €			
opération 107	2041511-	-20 000 €			
opération 107	2318-026	-9 000 €			
opération 108	2313-414	-1 280 €			
opération 108	2315-414	-6 500 €			
opération 108	2315-414	-8 100 €			
opération 32	204221-824	-12 000 €			
opération 81	2315-822	-3 000 €			
opération 83	2315-814	-29 000 €			
opération 84	2152-822	-10 000 €			
opération 84	2315-823	-15 000 €			
opération 85	2031-020	-38 000 €			
opération 85	2188-025	-1 230 €			
opération 91	2313-810	-50 000 €			
opération 92	21568-110	-157 000 €			
opération 823	2315-822		13 000 €		
chapitre 020	020-01	-143 300 €			
		<b>-709 750 €</b>	<b>709 750 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, M. Déru, Mme Paris, M. Bertier et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

### **Affaire n°3 – FINANCES – Travaux en régie – Fixation du tarif horaire de la main d'oeuvre**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le tarif horaire de la main d'œuvre à 22,84 €/h, pour le calcul des travaux en régie à prendre en compte dans les écritures de fin d'exercice, pour les budgets Commune et annexes.

### **Affaire n°4 – FINANCES – Budget commune 2017 – Attribution de subventions à des associations**

Rapporteur : Christine MASSART

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'attribuer une subvention à l'association Entente dinannaise de Tennis de table, d'un montant de 200 €, en vue de l'organisation de leur tournoi national des 28 et 29 octobre 2017.
2. d'attribuer une subvention à l'association La Beaumanoir, d'un montant de 400 €, pour la participation du quartet artistique au World Championships Roller Games en Chine fin août – début sept 2017.

La dépense en résultant est inscrite au budget communal, en section de Fonctionnement – chapitre 65.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru, Mme Missir, Mme Massart et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

### **Affaire n°5 – AFFAIRES GENERALES – CIMETIERE – Adoption des tarifs t du règlement intérieur de la maison de recueillage du cimetière de Dinan**

Rapporteur : Bernard LAGREE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'adopter les tarifs pour la mise à disposition de la maison d'accueil et de recueillage du cimetière
2. d'adopter son règlement intérieur.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru, M. Bertier, M. Forget et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.



**Affaire n°6 – AFFAIRES GENERALES – Acquisition de deux terrains appartenant au département des Côtes d’Armor situés sur la commune de Taden (Pré de Baudoin) – Parcelles cadastrées section D n°1477 et n°1479**

Rapporteur : Bernard LAGREE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 30 voix pour** ((M. LECHIEN – Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme de MILLEVILLE, M. BERTIER, Mme LAISNE, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), M. JOUNEAU (pouvoir à M. HELLIO), Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme CASSANY (pouvoir à Mme PATRY), Mme BONNEFOND (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. GAUBERT (pouvoir à Mme MISSIR), Mme BRIEC-LAME (pouvoir à M. FORGET), Mme PAULANGE (pouvoir à M. BERTIER)) **et 2 voix contre** (Mme MISSIR et M FORGET) :

- 1) d’acquérir auprès du département des Côtes d’Armor ces deux parcelles situées sur la commune de Taden cadastrées section D n°1477 et 1479 pour un prix de 608 euros.
- 2) d’autoriser M. le Maire à conclure l’acte de vente et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la ville

La discussion à laquelle prirent part M. Lagrée, M. Bertier, M. Forget et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

**Affaire n°7 – ATELIER DU 5 bis et autres services municipaux - Accueil de jeunes en Service Civique**

Rapporteur : Maxime SACHET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l’unanimité** :

1. de valider l’accueil de jeunes en mission de Service Civique au sein des services municipaux tout au long de l’agrément DDSCS.
2. d’autoriser le Maire à signer tous les documents correspondants

La discussion à laquelle prirent part Mme Paris, M. Sachet, Mme Guillemot, M. Brunet et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

### **Affaire n°8 – Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance élargi de Dinan - Point d'étape**

Rapporteur : Maxime SACHET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à appliquer la répartition des charges financières indiquée pour la coordination et l'animation du CLSPD, à savoir :

Communes associées	nb habitants	habX0,28 €
Aucaleuc	904	253,12
Dinan	11403	3192,84
Lanvallay	3986	1116,08
Léhon	3020	845,6
Taden	2249	629,72
Trélivan	2515	704,2
		<b>6741,56</b>

La discussion à laquelle prirent part Mme Miel-Giresse, Mme Missir, M. Sachet, Mme Guillemot et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

### **Affaire n°9 – CENTRE DE RENCONTRES ECONOMIQUES ET CULTURELLES - Dénomination du centre des congrès**

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Il ressort du débat que deux sites du Centre de rencontres économiques et culturelles pourraient porter le nom de René BENOIT :

- le Centre des congrès
- ou la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire propose aux élus de voter.

Résultat du vote :

**18 voix pour la dénomination du « Centre de congrès René BENOIT » :** M. LECHIEN – Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, M. ORHANT, M. BERTIER, Mme LAISNE, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme DAGUIER (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme PAULANGE (pouvoir à M. BERTIER)

**14 voix pour la dénomination « Bibliothèque René BENOIT » :** Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. LAGREE, Mme PATRY, M. BRUNET Mme MASSART, Mme de MILLEVILLE, M. FORGET, Mme MISSIR, M. JOUNEAU (pouvoir à M. HELLIO), Mme CASSANY (pouvoir à Mme PATRY), Mme BONNEFOND (pouvoir à Mme MASSART), M. GAUBERT (pouvoir à Mme MISSIR), Mme BRIEC-LAME (pouvoir à M. FORGET),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **de nommer le centre de congrès : « Centre de congrès René BENOIT ».**

La discussion à laquelle prirent part M. Déru, M. Brunet, Mme Laisné, M. Forget, M. Pasino, Mme Després, Mme Merdrignac, M. Lagrée, Mme Guillemot, Mme Miel-Giresse, M. Bobigeat, M. Bertier, Mme Paris et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

**Affaire n°10 – URBANISME – Changement de dénomination du « boulevard de l'Europe » en « boulevard Simone Veil »**

Rapporteur : Odile Miel-Giresse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de renommer l'actuel « Boulevard de l'Europe » en « boulevard Simone Veil ».

La discussion à laquelle prirent part M. Déru, M. Bertier, Mme Missir, Mme Guillemot, M. Pasino, M. Forget, Mme Laisné, M. Hellio et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

**Affaire n°11 – URBANISME - Intervention de l'EPF Bretagne sur la zone 1AU du PLU, rue Chateaubriand - Convention opérationnelle**

Rapporteur : Odile Miel-Giresse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

1. de demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières,
2. d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
3. de s'engager à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 26 novembre 2024,
4. d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Affaire n°12 – URBANISME - Réfection partielle d'une façade d'immeuble- Demande de subvention de M. William DARMON**

Rapporteur : Odile Miel-Giresse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **29 voix POUR** : M. LECHIEN – Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme de MILLEVILLE, M. FORGET, M. BERTIER, Mme LAISNE, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme CASSANY (pouvoir à Mme PATRY), Mme BONNEFOND (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. GAUBERT (pouvoir à

Mme MISSIR), Mme BRIEC-LAME (pouvoir à M. FORGET), **2 voix CONTRE** (Mme MISSIR, Mme PAULANGE) et **1 abstention** M. JOUNEAU (pouvoir à M HELLIO) d'accorder à M. DARMON une subvention s'élevant à la somme de 1 058 € (mille cinquante-huit euros).

**Affaire n°13 – CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire.

La séance est levée à 23 heures.